

Nouvelle polémique sur les chiffres du chômage

Gros émoi sur le front du chômage ! On ne parlera pas ici des réalités, hélas mauvaises pour les chômeurs, mais de la mesure de la réalité par l'INSEE.

1- des faits

- **Les médias et la presse** ont fait grand bruit à propos de modifications imminentes du calcul du taux de chômage par l'INSEE : « *En retenant une définition plus stricte, l'Insee s'apprête à baisser de 0,2 point le taux de chômage mensuel. Cette révision intervient à l'approche des élections, après 5 mois de hausse du nombre des demandeurs d'emploi(...) Au moment où le gouvernement s'inquiète de ces contre-performances, fâcheuses à l'approche des élections, c'en est assez, naturellement, pour alimenter la polémique.* » (« Les Echos », 31-10-01). « (...) *Comme par hasard, l'Insee s'apprête à modifier le mode calcul du taux de chômage. Une modification qui aura pour miraculeux effet de faire baisser les chiffres (...) Désormais toute personne qui aura travaillé dans le mois ne sera pas comptabilisée comme chômeur (...) c'est l'objectif sans doute caché de cette mesure car elle permettra d'effacer des statistiques une proportion importante de « sans emploi » chaque mois.* » (script d'Europe1 le 31-10-01 à 7h34 et 12h10).
- Fort "opportunément", un **institut réputé (l'OFCE)** publiait (le 29 octobre) une étude dans laquelle il était dit qu' « *un doute existe [donc] quant à l'estimation mensuelle du chômage* » et proposait une estimation différente du chômage. Selon les hypothèses retenues par l'OFCE ses estimations conduisent à un taux de chômage inférieur à celui de l'INSEE (entre 8.5% et 8.8% en août 2001, à comparer au taux de 9% retenu par l'INSEE en août). Le calcul préconisé par l'OFCE change aussi le profil d'évolution conjoncturelle du taux chômage : au cours des six derniers mois, hausse de 0.3 points selon l'INSEE et quasi-stabilité, voire légère baisse selon l'OFCE.
- Par communiqué du 31 octobre, **l'INSEE confirme que de nouvelles estimations** sont en préparation, et annonce leur publication pour le 16 novembre, en précisant que la révision fait baisser le niveau du taux de chômage sur les derniers mois de 0.2 points, sans toutefois modifier la tendance à la hausse du taux de chômage BIT depuis mai.

des questions, des surprises, des interrogations

- **Pourquoi modifier le mode de calcul du taux de chômage ?** Ce n'est pas d'aujourd'hui que la mesure du chômage est « mise en examen » et c'est parfaitement légitime et normal. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les changements de nature et de formes du chômage imposent une adaptation des concepts et des modalités de mesure du chômage et du sous-emploi. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les critiques les plus pertinentes ont trouvé leur source dans des travaux et des recommandations de l'INSEE lui-même : il suffit de rappeler un rapport MALINVAUD au CNIS, datant de 1986. On peut d'ailleurs souligner que la mise en œuvre complète de ses recommandations (par exemple, prise en compte des demandeurs d'emploi à temps partiel ou à durée déterminée dans l'estimation du niveau et du taux mensuel de chômage) aurait peut-être évité des fragilités constatées aujourd'hui, mais récurrentes depuis de nombreuses années.

- **Quelles sont ces modifications ?** il ne s'agit pas d'expliquer ici, techniquement, les modifications du calcul de taux de chômage : l'Insee publiera un dossier technique en même temps que les nouveaux chiffres le 16 novembre. Contentons-nous de préciser que, d'une part, la série des demandes d'emploi en fin de mois utilisée pour actualiser le taux de chômage au sens du BIT mesuré au mois de mars avec l'enquête emploi, intègre désormais les demandeurs d'emploi à temps partiel ou à durée déterminée (ce qui était donc déjà une recommandation du rapport Malinvaud de 1986) et exclut les demandeurs ayant une activité réduite, afin de se rapprocher des critères du BIT. D'autre part, le rôle joué par l'interim dans l'estimation -rôle critiqué par l'OFCE- est affiné et du coup amoindri.
- **Pourquoi changer cette méthode de calcul à 5 mois des élections ?** Si personne ne met en cause la probité intellectuelle des personnes directement en charge de ce dossier à l'Insee, et si les modifications retenues sont, sans doute, techniquement fondées, on peut cependant légitimement se demander si le directeur général aurait laissé mener à terme une révision du calcul si elle avait entraîné une estimation à la hausse (et non à la baisse) du taux de chômage : il s'agit en effet d'une variable ultra-sensible, surtout à l'entrée d'une période d'intense activité politique ...
Qu'on le veuille ou non, cette polémique ne peut que nuire à l'image d'indépendance de l'Insee.

2- Reprendre le débat avec tous les acteurs concernés

- **Oui, il faut mettre en débat la mesure du chômage.** Les syndicats de l'INSEE préconisent qu'un débat technique et politique exigeant soit à nouveau remis en chantier sur les questions de la mesure des situations de chômage et de précarité. Ce débat est d'autant plus nécessaire que l'introduction de la nouvelle enquête emploi en continu va encore une fois sensiblement, d'ici un ou deux ans, modifier les méthodes d'évaluation de taux de chômage. Il est indispensable que sur ce sujet ultra-sensible du taux de chômage, la méthode qui sera proposée soit largement étudiée et débattue, avec tous les acteurs qualifiés sur ce sujet : services statistiques ayant des compétences éprouvées, ANPE, personnalités qualifiées, chercheurs, mais aussi organisations syndicales de salariés, représentants des organisations de chômeurs, qui ne sont jamais associés à ces réflexions... L'intervention du BIT, organisation internationale dédiée au travail est également hautement souhaitable.
- **Oui, il faut sortir le débat de la pression politique liée à la conjoncture immédiate,** faute de quoi, la discussion échouera une fois de plus. Se donner le temps, c'est travailler au fond et s'affranchir de la polémique qui peut faire rage au cours des prochains mois.
- **Oui les organisations syndicales de l'INSEE sont fondées d'exiger la clarté du débat,** car la presse a déjà instillé des doutes sur l'honnêteté des pratiques et la déontologie de l'INSEE dans cette affaire.

Paris, le 16 Novembre 2001